



Remboursement anticipé prêt immobilier

Par **ulyссе37**, le **28/05/2015** à **09:58**

Bonjour

Je suis actuellement en procédure de divorce et afin d'alléger mes charges mensuelles actuelles je souhaite procéder au remboursement anticipé d'un prêt immobilier souscrit avec mon épouse mais avec mes propres fonds.

Mon épouse est la co-emprunteuse de ce prêt mais à ce jour je suis le seul à payer l'intégralité des mensualités.

Je souhaiterais savoir si dans le cadre de ce remboursement anticipé, la banque est elle obligé de faire signer aux 2 personnes (emprunteur et co-emprunteur) le document nécessaire à ce remboursement ?

En effet, je ne souhaite pas que mon épouse sache à ce stade que j'ai remboursé à mes frais ce prêt, Est-ce possible

Cordialement